

SAS ACTES

65 quai de Brazza

33100 BORDEAUX
 Tél. 05 56 67 14 47
 Fax Entreprise Adaptée
 email adv.atlantique@elise.com.fr
 Site WEB www.elise.com.fr



Pour tout règlement par Virement :
 CAISSE D'EPARGN FR7613335003010800197084390
 BIC: CEPFRPP333

DOMUS VI - RESIDENCE LA BOETIE
 chez Take a waste

24 rue de Clichy
 75009 PARIS

TVA intracommunautaire : FR12534425574

Facture

Date	Numéro pièce	Client	Votre référence	Commercial	ADV
31/05/2023	23004646	C0002797		Service Administration des Ventes	

Page 1/1

Référence	Désignation	Quantité	Unité fact.	Prix unitaire	Remise	Montant	TVA
RESIDENCE LA BOETIE TAKE WASTE							
110012	Collecte métal (canettes et conserves) régulier		KG				1
110024	Collecte Bouteilles plastique PET régulier		KG				1
110030	Collecte Multi déchets régulier	2,000	UN	69,960		139,92	1
110100	Collecte Papier régulier	47,000	KG				1
110101	Collecte Carton régulier		KG				1
110130	Collecte Gobelets Carton régulier		KG				1
178080	Traitement Verre régulier	10,000	KG	0,150		1,50	1
178090	Traitement DIB régulier		KG	0,300			1
170213	Location Bac 120L opercule verre mensuel	1,000	UN	7,000		7,00	1
170250	Location Bac 770L mensuel	1,000	UN	15,000		15,00	1
141250	Reprise Bac 770L régulier	1,000	UN				1
141213	Reprise Bac 120L opercule verre régulier	1,000	UN				1
146412	Récupération Grande corbeille bas Aquilux		UN				1

Total HT % esc.	Escompte	Eco-contribution	Base T.V.A	Taux	Montant T.V.A	T.T.C.
163,42			163,42	20,00	32,68	*****196,10 EUR
				5,50		Net à payer
				20,00		
				10,00		196,10
				20,00		

Prélèvement 30 jours fin de mois

30/06/23

Le délai de paiement est fixé à la réception des marchandises ou l'exécution de la prestation, celles-ci étant réputées être accomplies à la date de la facture
 En cas de retard de paiement seront appliquées sur le montant TTC de la facture, dès le jour suivant la date de règlement portée sur la facture, des pénalités de retard égales à trois fois le taux légal de référence majoré de 10 points de pourcentage ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros, et éventuellement une indemnisation complémentaire pour couvrir les frais de recouvrement réellement engagés